

Question orale au Collège

Objet : réalisation du parking souterrain par la firme Apcoa

En avril dernier, à l'occasion de ma dernière question orale au sujet du parking souterrain sensé être réalisé par la firme APCOA sous la place de la Vaillance, l'échevine des Travaux Publics m'avait répondu laconiquement que des discussions avec la société APCOA s'étaient poursuivies et que les « derniers détails » avaient été clarifiés. Il fut également dit à cette occasion que la commune était en attente d'un dépôt de plan en vue d'une demande de permis.

Six mois plus tard, je me permets de revenir sur ce dossier afin de vous demander quelques éclaircissements.

- Une demande de permis a-t-elle été effectuée par la firme APCOA. Si oui, quand attend-t-on l'enquête publique ? Dans la négative pour quelles raisons ?
- Puisque les derniers détails ont été clarifiés avec la commune peut-on prendre connaissance de la mouture finale du projet de parking souterrain d'Apcoa, en particulier en termes d'organisation de la place de la Vaillance réaménagée et de gestion du trafic automobile.

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Conseiller communal



Anderlecht , le 21 octobre 2020

Alain KESTEMONT

Echevin de l'Urbanisme et de l'Environnement,
de la Prévention, de la Sécurité urbaine et des
Sanctions administratives communales

Shepen van de Stedenbouw en Milieu,
Preventie, Stedelijke Veiligheid en
Gemeentelijke Administratieve Sancties

Monsieur le Conseiller communal,

M. Van Goidsenhoven

Concerne : V/interpellation relative à la réalisation du parking souterrain par la firme APCOA.

En réponse à votre interpellation reprise sous rubrique, je vous informe que le demandeur du permis vient seulement de faire parvenir il y a quelques jours aux services compétents de la Région de Bruxelles-Capitale les derniers compléments d'informations demandés à l'appui de son dossier.

Compte tenu de la récente introduction de ces informations complémentaires et du rapport d'incidence, l'analyse du dossier est toujours en cours, par voie de conséquence, le dossier n'a pas encore pu être déclaré complet par les services qui disposent, comme vous le savez, de 30 jours pour remettre leurs conclusions pour le permis d'urbanisme.

En ce qui concerne le permis d'environnement, celui-ci n'a été introduit à l'IBGE que la semaine dernière, il n'y a donc encore aucun retour quant à la complétude du dossier.

De fait, l'enquête publique, durant laquelle tout un chacun pourra prendre connaissance du projet, notamment en termes d'organisation de la Place de la Vaillance et de gestion du trafic automobile, ne peut encore être ordonnée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller communal, à l'assurance de ma considération distinguée.

Par ordonnance,

Nathalie COPPENS

Secrétaire communal f.f.

Par déléation,

Alain KESTEMONT

Échevin de l'Urbanisme et de
l'Environnement

Secrétariat - Marianne VAN VEER

TEL 02 526 85 56

E-MAIL mvanveer@anderlecht.brussels

Cheffe de Cabinet - Audrey DUSSARD

TEL 02 526 85 70

E-MAIL adussard@anderlecht.brussels

Rue d'Aumalestraat 21 - Bruxelles 1070 Brussel